

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 39 (1910)

Heft: 19

Rubrik: M. le directeur se dérobe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour achever la pacification du pays et *pour chercher*, dit Fr.-Ig. de Castella, à *y ramener l'esprit de paix et la vraie concorde, ainsi que pour y faire renaitre la confiance entre l'Etat et les peuples*¹, le gouvernement délégua, dans les premiers jours de septembre, des membres du Conseil des Deux-Cents et des Soixante avec des Institutions spéciales. Notre chroniqueur les appelle des *missionnaires* et nomme plaisamment leurs pérégrinations des *courses apostoliques*.

(A suivre.)

D^r G. CASTELLA.

— 318 —

M. le Directeur se dérobe.

Dans le Numéro du 19 novembre, M. le Directeur de la *Ligue de la Croix* répond à la *Lettre ouverte* que j'ai eu l'honneur de lui adresser pour fixer les conditions, auxquelles je suis disposé à faire une rétractation. Il relève avec un manifeste plaisir la distinction que j'ai faite entre les abstinents raisonnables qui se gardent de toute exagération et les abstinents tombés dans l'outrance, qui paraissent ignorer les principes élémentaires de la modération ; et, avec beaucoup de franchise et de bonhomie, il suppose que je le range parmi les premiers. Satisfait de cette judicieuse et opportune distinction, il s'abstient de renouveler ses sommations antérieures ; il a même l'air de renoncer à la solennelle réparation réclamée à plusieurs reprises. Je prends bonne note de ce désistement tacite et posthume, où je remarque toutefois plus de prudence intéressée que de libérale et généreuse abnégation.

M. le Directeur n'accepte pas la proposition de soumettre ses écrits aux juges compétents que j'ai désignés. Il prétend que c'est inutile : les magistrats et les hommes de science, les évêques et les cardinaux, le Pape lui-même s'est prononcé. Il n'y a pas lieu de recourir à une autre juridiction et M. le Directeur est tout disposé à répéter triomphalement la maxime célèbre : *Roma locuta est, causa finita est*. C'est une grave illusion que je prends la respectueuse liberté de signaler à son attention. Le Pape, les évêques, tous ceux qui veulent le bien de la religion et du pays affirment l'opportunité et même la nécessité d'une courageuse campagne contre le fléau de l'alcoolisme, qui exerce d'affreux ravages parmi nos popula-

¹ *Arch. Soc. hist.*, VI, 3, p. 429.

tions. A cet égard, il n'y a pas de doute, tout le monde est d'accord. Mais là n'est pas la question. Il s'agit de savoir si dans la lutte qu'il a entreprise avec infiniment de raison, M. le Directeur de la *Ligue* emploie les bons moyens, et s'il a recours à des procédés réguliers, d'où sont bannis soigneusement les exagérations doctrinales, exégétiques et historiques d'hagiographie. Sur ce point, aucune sentence officielle n'a été portée, le Pape et les évêques ont gardé le silence. Les lettres complimenteuses, quémandées avec instance auprès de grands personnages, dont M. le Directeur se réclame avec une si béate et naïve complaisance, ont simplement la valeur de félicitations accordées par pure bonté; elles ne supposent pas nécessairement la lecture préalable que requiert toute véritable approbation; enfin, elles n'établissent nullement que des écrits sont irréprochables au point de vue scientifique et doctrinal, ni qu'ils sont exempts de toute erreur théologique. Cette question subsidiaire reste entièrement ouverte et si M. le Directeur veut la faire trancher, est-il bien sûr, est-il bien certain que ses écrits ne courent pas le danger d'aller rejoindre dans le rang les ouvrages condamnés par la Congrégation de l'Index, alors même que cependant ils avaient été préfaciés ou vaguement loués par des évêques et même, comme le cas s'est produit, par le Souverain Pontife?

Tel est le point véritable de la controverse engagée, et sur lequel l'optimisme de M. le Directeur de la *Ligue de la Croix* ferait peut-être bien de ne pas trop s'abuser.

Le Rédacteur du « Bulletin ».

LA QUESTION DU FRANÇAIS

Il y a une question du français. Ce qui signifie que nous ne savons plus écrire. M. Faguet, docteur ès linguistique, l'a démontré dans un retentissant article de la *Revue des Deux-Mondes*. A vrai dire, M. Croiset, fortement malmené dans la personne de la Faculté des lettres dont il est le doyen, l'a contesté dans un discours qui n'a pas moins retenti. Mais les répliques ne se sont pas fait attendre. Un certain « Agathon » mystérieux mène la controverse dans les colonnes de l'*Opinion*. Et voici que M. Hippolyte Parigot vient à la rescousse dans un article très fouillé de la *Revue hebdomadaire*.

Si vraiment nous ne savons plus écrire, le public ne s'en aperçoit pas encore, et voici pourquoi : c'est que les auteurs dramatiques qu'il écoute, les romanciers qu'il lit, les historiens qu'il consulte ou les philosophes qu'il médite, ayant généralement quarante ans au moins,